

LES RETRIEVERS D'ALSACE EARL

Le Saut du Prince Charles
Route des Pendours
F - 67700 SAVERNE
☎ : 07 67 44 31 98
E-mail : duckinson@outlook.com
Site Web : www.duckinson.com



CONTRAT DE RESERVATION

Je soussigné
Adresse
Code postal, ville et pays
Téléphone Portable
Email

déclare réserver un chiot LOF né(e) le à naître

de sexe Male Femelle Indifférent

de race Golden Retriever Nova Scotia Duck Tolling Retriever

PRIX : Golden retriever MALE 2000 € FEMELLE 2200 €

PRIX : Nova Scotia Duck Toller Retriever MALE 2400 € FEMELLE 2600 €

Information complémentaire

Le client sera averti de la date de disponibilité à la naissance des chiots.

Je déclare verser à titre d'arrhes la somme de 500 € par virement, (contrat non valide sans versement des arrhes).

Le solde devra être réglé par virement bancaire une semaine avant le départ, le chiot ne pourra quitter établissement sans le paiement intégral.

Les chèques ne sont pas acceptés pour le règlement du solde.

Je déclare que le chiot n'est pas destiné à la reproduction, même pas pour une portée.

Supplément de 30 € en cas de demande d'un passeport européen. (pour les ventes en dehors de la France)

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATIONS

Animal destiné à usage de compagnie et d'agrément conformément à l'article L 214-6 du code rural.

Arrhes : somme versée d'avance pour la réservation d'un chiot.

Le droit de rétractation n'est pas applicable dans le cadre de la présente réservation.

En cas d'annulation de la réservation à l'initiative du client, les arrhes sont conservées par le vendeur (article L.214-1 du code de la consommation).

L'acheteur accepte, au regard du fait que la réservation porte sur un être vivant, que cette réservation puisse faire l'objet

D'un report d'une portée à une autre dans la limite de 12 mois à compter de la date apposée sur cet acte.

En cas de problème sur la portée initialement prévue, l'éleveur s'engage à prévenir rapidement l'acheteur.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1583 du code civil, la vente ne sera considérée comme parfaite qu'au jour de la signature du contrat de vente et de la remise concomitante de l'animal. Cette vente future sera régie par les seules dispositions des articles L.213-1 et suivants du code rural.

Le rappel de la réglementation en vigueur ainsi que les voies de recours figurent sur notre site www.duckinson.com/pages/information.htm

Dans le cadre de l'obligation de désignation d'un médiateur, le vendeur désigne le médiateur conventionné par le SNPCC

Yves LEGEAY – Médiateur de la consommation auprès du SNPCC

www.mediateurprofessionchienchat.fr / secretariat-conso@contact-snpcc.com

Fait en simple exemplaire au domicile du client et transmis par Email ou courrier, (ne pas renvoyer en recommandée.)

Signature et mention manuscrite « Bon pour accord, lu et approuvé et compris »

Le



CERTIFICAT D'ENGAGEMENT ET DE CONNAISSANCE POUR L'ACQUISITION D'UN CHIEN

Conforme au L214-8 V et D214-32.4 du code rural et de la pêche maritime



L'acquisition d'un chien est un engagement à long terme, un acte réfléchi et accepté de tous les membres du foyer, qui doivent tous s'assurer que l'animal ne souffre pas en silence ;

Le chien est une espèce sociale. Il doit pouvoir côtoyer des congénères et se dépenser en fonction de son état de santé et de son âge. Il nécessite de la disponibilité ainsi que des sorties quotidiennes ;

Un chien doit être détenu avec implication et bienveillance dans des conditions compatibles avec les caractéristiques de son espèce et de sa race ;

Pour cela, je m'engage à suivre les conseils de l'éleveur relatifs à son bon développement physique et psychique, contenus dans le document d'information qui est remis lors de la cession ;

Un chien doit être éduqué. Pour cela, je sais pouvoir recourir aux services d'un éducateur professionnel travaillant dans le respect de l'intégrité physique, psychique et émotionnelle de mon chien sans recourir à des outils et méthodes entrant en contradiction avec cela.

Le chien doit être nourri quotidiennement et avec suffisance au moyen d'une alimentation adaptée à son gabarit et à son âge. Il doit pouvoir disposer en permanence d'une eau propre et fraîche ; je dois ainsi prévoir un budget annuel pour son entretien courant (alimentation, hébergement, activités et soins vétérinaires) Ce budget m'est précisé conformément à l'arrêté du 31 juillet 2012 dans le document d'informations.

Mon chien sera régulièrement suivi afin d'effectuer les rappels vaccinaux et référé à un vétérinaire en cas de mal-être apparent ou de doute quant à un problème de santé ou à une souffrance. J'ai la possibilité de souscrire à une mutuelle santé pour la prise en charge d'une partie de ces frais ;

Un chien doit être régulièrement traité en prévention des parasites internes et externes ;

Il est conseillé de faire stériliser mon animal de compagnie et pour cela, je prends contact avec un vétérinaire ;

Mon chien est identifié par puce (transpondeur) ou par tatouage référencé à la société I-CAD qui gère le fichier national des carnivores domestiques. Je m'engage à signaler sans délai tout nouvel événement à l'I-Cad : changement d'adresse, changement de détenteur, déclaration de perte ou vol, décès de l'animal.

En cas d'absence, d'hospitalisation ou de vacances, je dois prévoir de le faire garder et pour cela pourrai recourir à un mode de garde de type pension canine professionnelle.

Je suis responsable de mon animal et des dégâts qu'il pourrait occasionner. Dès son acquisition, je le déclare auprès de mon assurance Responsabilité civile.

Un chien ne doit pas être laissé en état de divagation. Je sais que cela constitue une infraction pénale pouvant aller jusqu'à 1 an de prison et de 15000€ d'amende ;

Abandonner un animal est illégal et puni de 3 ans de prison et de 45000€ d'amende. Dans le cas où je ne pourrai conserver mon animal, je m'engage à prévenir mon éleveur et à prendre toute mesure pour trouver une famille responsable à mon animal et le cas échéant, je contacterai un refuge ou une association de protection animale.

Je soussigné(e)

agissant en qualité de (futur acquéreur d'un chiot/chien de l'élevage

**EARL LES RETRIEVERS D'ALSACE
LE SAUT DU PRINCE CHARLES
ROUTE DES PENDOURS
67700 SAVERNE**

Cachet de l'élevage

m'engage vis-à-vis de mon chien à respecter les impératifs liés à la détention d'un animal de l'espèce canine.

Mention manuscrite : « J'atteste sur l'honneur n'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation pour des faits de maltraitance animale. Je m'engage expressément à respecter les besoins de mon chien. »

Certificat d'engagement signé le

Signature de l'acquéreur précédée de la mention
« Bon pour engagement »